

Cinquième réunion du Conseil exécutif du PROE 12 et 13 août 2026

Point 9.3 de l'ordre du jour : Présentation de l'objectif régional 3 : que les habitants de la zone Pacifique bénéficient d'une meilleure gestion des déchets et d'un meilleur contrôle sur la pollution

Objectif :

1. Fournir à l'occasion de la réunion un aperçu de l'avancement de la mise en œuvre de l'Objectif régional 3 pour la période biennale 2026-2027.

Contexte :

2. Pour la période 2026–2027, le PROE, en tant qu'agence chef de file chargée de la coordination régionale et de la mise en œuvre des actions en matière de gestion des déchets et de lutte contre la pollution, s'appuiera sur la Stratégie régionale pour la gestion des déchets et de la pollution dans le Pacifique 2016–2025 (Pour un Pacifique plus propre 2025) et sur son plan de mise en œuvre, ainsi que sur la Stratégie régionale pour la gestion des déchets et de la pollution 2027–2050 (Pour un Pacifique plus propre en 2050), qui sera finalisée en 2027, pour orienter la coopération et la collaboration régionales. Ce document de travail donne un aperçu des progrès accomplis dans les principales activités et initiatives que le PROE doit mettre en œuvre en collaboration avec ses membres au cours de cette session biennale.

Objectif régional 3.1 Réduire au minimum les effets néfastes des produits chimiques et de tous les types de déchets sur la santé humaine et l'environnement grâce à une gestion écologiquement rationnelle tout au long de leur cycle de vie, conformément aux cadres régionaux et internationaux convenus, y compris Pour un Pacifique plus propre en 2025 et le nouveau cadre Pour un Pacifique plus propre en 2036 , et réduire de manière significative les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

3. Le PROE a atteint 5 des 5 indicateurs pour ce RO3 (soit 100 %).
4. Une assistance a été fournie à 4 membres (Kiribati, Nauru, Nioué et Tonga) par le biais du projet GEF ISLANDS pour l'acquisition d'infrastructures de gestion des déchets telles que des presses à balles, des broyeurs, des camions à ordures et des pelles rétrocaveuses, ainsi que des incinérateurs pour traiter les déchets historiques, et à Samoa par le biais du projet SWAP 2 pour l'élimination des huiles usagées.
5. Le PROE continuera de soutenir la gestion des déchets dangereux (déchets médicaux, déchets électroniques, huiles usées, produits chimiques liquides) dans 7 pays insulaires du Pacifique (Kiribati, Nauru, Nioué, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu), dans le cadre des projets SWAP 2 et ISLANDS.
6. Le PROE soutiendra l'élimination des PCB et DDT de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le cadre du projet ISLANDS.
7. Le PROE a obtenu le soutien financier de la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour le projet CleanSeas, visant à lutter contre les déchets marins. Ce projet, d'une durée de 3,5 ans et doté d'un budget de 6 millions d'Euros, sera mis en œuvre dans 4 pays (Fidji, RMI, Samoa et Tonga) par l'intermédiaire de la GIZ, du PROE et de la CPS.

8. Le PROE continuera d'aider les ÉTIP (États et territoires insulaires du Pacifique), à savoir les États fédérés de Micronésie, Fidji, la Polynésie française, Kiribati, les Îles Marshall, Nioué, Palaos, Samoa, Tonga, Tuvalu et les Antilles néerlandaises), ISLANDS et SWAP 2. Cela comprendra la gestion des huiles usagées à Kiribati, aux Samoa, aux Îles Salomon, aux Tonga, à Tuvalu et au Vanuatu ; un projet pilote pour les infrastructures de valorisation des métaux, de recyclage et de récupération des ressources aux Fidji, en Polynésie française, à Kiribati, aux Samoa, aux Îles Salomon, aux Tonga, à Tuvalu, au Vanuatu et en Virginie-Occidentale ; l'amélioration des décharges et des infrastructures associées aux Îles Fidji, à Kiribati, aux Samoa, aux Îles Salomon, à Tonga et à Tuvalu ; dans le cadre du projet SWAP 2.
9. Le PROE a fourni une assistance technique au gouvernement de Tuvalu pour son adhésion à la Convention et aux Protocoles de Nouméa, et à Fidji pour son adhésion aux Conventions de Bâle et de Rotterdam.
10. Le PROE continue de soutenir la Table ronde pour un Pacifique plus propre (CPRT - Cleaner Pacific Round Table) et organise la 5ème CPRT avec Tuvalu comme Président et PNG comme pays hôte de celle-ci. La 5ème CPRT devrait se tenir du 15 au 19 février 2027.
11. Le PROE a soutenu la CPS dans son soutien au Cadre maritime Pacific One lors de la 6ème réunion régionale des Ministres de l'Énergie et des Transports du Pacifique, afin de mettre en œuvre le Programme de prévention de la pollution maritime du Pacifique (PACPOL - Pacific Ocean Pollution Prevention Programme) visant à lutter contre la pollution marine d'origine maritime.
12. Le PROE continuera de collaborer avec les agences de pêche du Forum pour l'élaboration d'accords de partenariat au sein du secteur de la pêche, en tirant parti des modèles de référence de la *Pacific Sustainable Tourism Industry Standard 2.0*, afin de faciliter la collaboration entre les associations industrielles, les Ministères et les communautés locales dans le but d'accélérer la mise en œuvre de normes de circularité pour les opérations de pêche à haut risque.
13. Le PROE a signé un accord de partenariat avec la Banque asiatique de développement (BAD) pour le projet *Circular Pacific via un réseau régional de recyclage (CP-RRN)*, afin de contribuer à l'étude de faisabilité et au développement du projet. La BAD a sécurisé le financement de la phase pilote du projet, qui concernera 5 pays insulaires du Pacifique et un centre régional établi aux Fidji. L'atelier de consultation régionale sur les résultats de l'étude de faisabilité est prévu du 16 au 18 septembre 2026 à Port Vila, au Vanuatu, afin de sélectionner les 5 pays pilotes. L'atelier de consultation sur le volet PROE du projet RPACA du Fonds vert pour le climat devrait se tenir du 14 au 16 septembre à Port Vila, au Vanuatu.

Objectif régional 3.2 Renforcer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de gestion des déchets, incluant les produits chimiques, les déchets dangereux, les déchets générés par les navires et aéronefs, les déchets plastiques marins et autres débris marins.

14. Le PROE a atteint 4 des 5 indicateurs pour ce RO3.2 (soit 80 %).
15. Le PROE poursuit l'élaboration de la prochaine stratégie régionale de gestion des déchets et de contrôle de la pollution pour un Pacifique plus propre 2027-2050 (Cleaner Pacific 2050). Le prochain Plan d'action pour la lutte contre les déchets marins dans le Pacifique 2027-2050 (PMLAP - Pacific Marine Litter Action Plan) sera un plan d'action annexe.
16. Le PROE aide ses membres à élaborer leurs stratégies nationales de gestion des déchets et de lutte contre la pollution grâce au projet ISLANDS. Le PROE aide également ses membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des législations telles que des systèmes de consigne pour les contenants en PET, en aluminium et en verre, des réglementations sur les déchets électroniques et le programme POLFUND pour la lutte contre les déversements d'hydrocarbures. Le PROE, par le biais du Pacific Ocean Litter Project (POLP), financé par l'Australie, aide ses membres (Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Tuvalu) à élaborer une législation visant à lutter contre les plastiques à usage unique, et aide certains de ses membres (Îles Cook, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga et

Tuvalu) à élaborer des feuilles de route et des plans d'action nationaux pour lutter contre les plastiques à usage unique.

17. Le PROE élabore également une législation modèle pour la mise en œuvre de la Convention de Minamata afin de lutter contre la pollution au mercure. Le PROE continuera à aider les pays dans l'utilisation de modèles de mécanismes législatifs et de guides de rédaction élaborés par des projets (par exemple, interdiction de l'amiante, Code de pratique pour la gestion de l'amiante, guide de développement du financement durable, interdictions et restrictions à l'importation de déchets, systèmes de délivrance de permis pour les déchets, directives de surveillance environnementale, groupes de travail pour la gestion des déchets en situation de catastrophe).
18. La crise des déchets d'énergies renouvelables a commencé. La première génération de systèmes solaires et de batteries arrive en fin de vie. L'absence de solution d'économie circulaire constitue une défaillance critique du marché. La *norme Pacific Sustainable Tourism Industry Standard 2.0* offre un modèle éprouvé pour favoriser l'adoption de l'économie circulaire dans le secteur du tourisme. En développant un cadre similaire pour le secteur de l'énergie, les membres peuvent faciliter une collaboration structurée entre les associations industrielles, le gouvernement et les collectivités locales. Le PROE soutiendra l'élaboration d'un accord de travail en partenariat avec le secteur de l'énergie, en s'appuyant sur des modèles de référence issus de la *norme Pacific Sustainable Tourism Industry Standard 2.0* et similaires à ceux de l'initiative du secteur de la pêche, afin de faciliter la collaboration entre les associations industrielles, les Ministères et les communautés locales pour accélérer la mise en œuvre de normes de circularité concernant les flux de déchets à haut risque des systèmes d'énergie renouvelable.
19. Le PROE fait avancer l'élaboration du Panorama régional du Pacifique sur les déchets dangereux et les produits chimiques, ainsi que des directives pour aider les membres à gérer les nouveaux flux de déchets.
20. Le PROE finalise actuellement le Plan d'action régional sur le mercure en vue de son approbation par le biais du projet ISLANDS.
21. Le PROE finalise les codes de pratique relatifs aux déchets dangereux, les codes de pratique généraux et spécifiques à chaque flux pour la gestion des déchets dangereux (huiles usagées, déchets électroniques, POP, déchets de soins de santé, VHU, batteries et produits chimiques périmés) avec le soutien de collègues australiens (DCCEEW) et néo-zélandais. Ces mesures fournissent le cadre opérationnel indispensable à la région.
22. Le PROE a rendu opérationnel le BCRC Pacifique : La nomination officielle de M. Soseala Tinilau au poste de nouveau Directeur du BCRC Pacifique a été approuvée par le Secrétariat du BRS, de même que l'admission du PROE en tant qu'observateur aux réunions des organes des Conventions de Rotterdam et de Stockholm. Cela consolide le leadership institutionnel pour la mise en œuvre des conventions BRS et Waigani.
23. Le PROE a fourni aux États membres les lignes directrices techniques élaborées par la Convention de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS) sur la gestion environnementale des déchets dangereux tels que la manipulation de l'amiante, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or sans mercure (ASGM) et les lubrifiants et huiles usagés contaminés par des PCB.
24. Le PROE, grâce au soutien financier du Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT) et des Nations Unies, a soutenu les petits États insulaires en développement du Pacifique par l'intermédiaire des Fidji, qui assuraient la présidence, lors d'une troisième session d'une journée de la cinquième session du comité intergouvernemental de négociation (INC-5.3) concernant l'instrument international juridiquement contraignant visant à lutter contre la pollution plastique, afin d'élire un Président. Le comité a élu M. Julio Cordano (Chili) comme nouveau Président de l'INC, une étape cruciale pour stabiliser et reprendre les négociations du traité suite à la démission de la direction

précédente. Aucune négociation de traité majeure n'a eu lieu durant cette session. La quatrième session reprise de la cinquième session de l'INC (INC-5.4) est officiellement prévue du 13 au 24 mars 2027. Afin de faciliter les progrès et de parvenir à un consensus avant cette session officielle, le Secrétariat du CNI a mis en place une série de réunions préparatoires. Ces réunions comprennent une réunion informelle des chefs de délégation (HOD - Head of Delegation), qui se tiendra du 30 juin au 3 juillet 2026 au Bureau des Nations Unies à Nairobi, au Kenya, suivie d'une deuxième réunion informelle en présentiel prévue du 27 au 30 septembre 2026 au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok, en Thaïlande. Ces échanges sont essentiels pour harmoniser les positions et peaufiner le projet d'instrument avant les négociations de mars.

25. Le PROE continuera à collaborer avec le Groupe de travail sur le nucléaire dirigé par le PIFS pour réaliser une évaluation des capacités de coordination de la surveillance de l'environnement marin du Pacifique en matière de contamination radioactive, en collaboration avec des groupes d'experts, notamment les agences du CROP et des instituts de recherche.
26. Le PROE, avec le soutien du gouvernement australien (DFAT POLP) et du gouvernement français (SWAP 2), a continué d'aider les pays à développer des enquêtes de référence et des systèmes de surveillance pour les plastiques à usage unique. Le POLP a mené une enquête répétée aux Îles Salomon et une autre en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le programme SWAP 2 a permis d'effectuer 14 enquêtes répétées aux Fidji (3), en Polynésie française (3), aux Samoa (2), à Tuvalu (2) et au Vanuatu (4).
27. Le PROE aidera les pays dans le renforcement de leurs capacités pour la gestion des déchets et de la pollution.
28. Le PROE a lancé le réseau Pacific Women in Circular Economy (PacWiCE) en mars 2026 à Nadi, aux Fidji. L'identification et la confirmation des points focaux nationaux sont en cours, et les pays procèdent à des consultations. Les points focaux serviront de contacts clés pour relier les initiatives nationales aux priorités régionales et pour soutenir la mise en œuvre du réseau. Un projet de stratégie et de plan d'action a été élaboré et sera diffusé pour examen et commentaires. Une réunion de consultation est prévue pour faciliter sa finalisation, sous réserve de la disponibilité des fonds.
29. Le PROE continue d'apporter son soutien à ses membres dans la mise en œuvre du Protocole relatif aux situations d'urgence de la Convention de Nouméa et de la Convention sur la coopération en matière de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures (OPRC - Oil Spill Preparedness Response Cooperation). Le PROE apporte son soutien aux Fidji, à Nauru et à Tuvalu pour mettre à jour leurs plans nationaux d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures et pour combler les lacunes existantes en matière de réponse régionale aux déversements d'hydrocarbures.

Objectif régional 3.3 Récupérer les ressources contenues dans les déchets et les polluants par le compostage (récupération des nutriments), le recyclage (récupération des matériaux), la valorisation énergétique et d'autres mesures, afin de réduire au minimum la production de déchets et de contribuer au développement économique et social.

30. Le PROE a atteint 2 des 3 des indicateurs pour ce RO3.3 (soit 67 %).
31. Le PROE continue de soutenir la mise en place ou l'amélioration des infrastructures de récupération des matériaux (installations, usines et équipements) dans 9 États et territoires insulaires du Pacifique (Îles Cook, Fidji, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu) par le biais des projets ISLANDS et POLP. Ces infrastructures comprennent notamment un broyeur de plastique pour les îles Cook.
32. Le PROE continue de promouvoir et de soutenir la mise en œuvre d'activités de recyclage, notamment des déchets recyclables et organiques, des véhicules hors d'usage, des ferrailles, des batteries au plomb usagées, du mercure ainsi que d'autres produits chimiques et déchets dangereux, afin de réduire la quantité de déchets envoyés en décharge. Ces activités comprennent notamment la mise en place d'installations de compostage dans les communautés des Fidji.

33. Le PROE continue de faire progresser la mise en œuvre d'une installation de récupération des métaux à Wallis et d'une installation de récupération des déchets en Polynésie française, dans le cadre du projet SWAP 2.
34. Le PROE apportera son aide dans le cadre de la gestion et de la réduction des déchets agricoles (par exemple, les effluents d'élevage porcin), des déchets verts et organiques, ainsi que des rejets d'effluents.
35. Le PROE continue d'aider ses membres à améliorer les systèmes de financement existants et à développer de nouveaux systèmes durables de contrôle des déchets et de la pollution pour les entreprises de valorisation des ressources.
36. Le PROE apporte son soutien à la construction et à la mise en service d'infrastructures de gestion des déchets et de valorisation des ressources grâce à des projets financés par des bailleurs de fonds, notamment dans le cadre du projet ISLANDS du FEM, qui vise l'acquisition d'équipements de gestion des déchets tels que des compacteurs, des broyeurs, des camions-poubelles, des pelles rétrocaveuses et des incinérateurs pour Kiribati, Nauru, Niue et Tonga. Le PROE rénove également l'installation de valorisation des ressources de Tuvalu.
37. Le PROE a continué d'aider ses membres par le biais du partenariat public-privé Swire Moana Taka Partnership, qui regroupe des associations nationales de gestion et de recyclage des déchets afin d'éliminer et de traiter les déchets non commerciaux qui seraient autrement impossibles à éliminer (tels que les plastiques, le carton et les huiles usagées). Le PROE aide 3 ÉTIP (États et territoires insulaires du Pacifique) : Îles Cook, Îles Marshall et Palaos) à créer et à mettre en œuvre des associations de recyclage.
38. Le PROE continue de collaborer avec le SPTO pour mettre en œuvre la *norme Pacific Sustainable Tourism Industry Standard 2.0*, un modèle éprouvé et couronné de succès visant à favoriser l'adoption d'une économie circulaire dans le secteur du tourisme.
39. Le PROE a lancé avec succès les *Lignes directrices pour l'organisation d'événements plus écoresponsables dans la zone Pacifique*, un outil destiné à faciliter la planification d'événements ayant pour objectif de réduire l'utilisation de plastiques à usage unique.

Objectif régional 3.4 Améliorer la surveillance des déchets et de la pollution dans les milieux récepteurs afin de permettre une prise de décision éclairée sur les mesures appropriées pour protéger la santé humaine et l'environnement, et réduire les dommages environnementaux associés.

40. Le PROE a atteint 1 des 2 (50 %) indicateurs relatifs à ce RO3.4.
41. Le PROE continuera de mettre en œuvre le *Système régional de surveillance des déchets* et les portails d'information régionaux (tels que l'ancien système Inform) dans certains pays.
42. Le PROE organisera la 5ème réunion de la Table ronde pour un Pacifique propre (CPRT - Clean Pacific Round Table) en février 2050 afin de finaliser l'initiative « Pour un Pacifique plus propre en 2050 », conjointement avec le 2ème C.I.R.C.L.E. EXPO pour suivre et évaluer les progrès.

Défis et opportunités

43. Le financement durable demeure le principal défi des programmes. Ces dix dernières années, le soutien financier apporté au WMPC a connu une augmentation considérable, avec plus de 70 millions d'USD consacrés aux activités de gestion des déchets et de la pollution. Ce chiffre diminuera de 50 % fin 2026. Un financement durable pour la gestion des déchets et de la pollution au cours des dix prochaines années sera essentiel pour mettre en œuvre le nouveau cadre Pour un Pacifique plus propre en 2050. L'opportunité d'accéder à de nouveaux financements grâce au projet RPACA du Fonds vert pour le climat (afin de s'attaquer au lien entre déchets et changement climatique) est cruciale pour la région.

44. Les objectifs ambitieux nécessitent des rapports détaillant les étapes à suivre, et non pas une simple classification binaire « atteint » ou « non atteint » ; il faut pouvoir raconter des histoires (et non pas se contenter de chiffres), des histoires qui exercent une influence. Le programme WMPC continuera de raconter des histoires toujours plus nombreuses et plus convaincantes afin d'obtenir le soutien financier des bailleurs de fonds et des partenaires.
45. La pérennité post-projet exige des incitations intégrées, et non de la bonne volonté. Les pays cessent systématiquement le reporting une fois un projet terminé, non pas par mauvaise foi, mais parce qu'il n'y a ni incitation, ni temps alloué au personnel, ni mécanisme de responsabilisation. Le programme WMPC continuera de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie pour un Pacifique plus propre selon les lignes directrices MERL suivantes :
- a. lier les financements futurs à la production de comptes rendus concrets ;
 - b. profiter des visites intégrées dans les pays pour effectuer des « contrôles de suivi » de 15 à 20 minutes ;
 - c. étudier les possibilités de partenariats avec des universités en vue d'un suivi à moindre coût ; et
 - d. les ressources M&E doivent être chiffrées dès le départ (et non ajoutées après coup).

Recommandation :

46. Lors de la réunion, le conseil exécutif est invité à :
- 1) **Prendre note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités relevant de l'objectif régional 3 pour la période biennale 2026-2027 et les **approuver**.
-